

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer

Régie autonome des transports parisiens

Décision NU-MF67-TW n° 12-009 du 1^{er} janvier 2013 portant délégation de signature du responsable de site de Charonne au responsable d'équipe de maintenance, adjoint du responsable de site de Charonne

NOR : TRAT1309356S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le responsable de site de Charonne,
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;
Vu la délégation de pouvoirs (note générale n° 2011-31) consentie le 1^{er} juillet 2011 au directeur du département MRF par le président-directeur général de la RATP ;
Vu la délégation de pouvoirs (note de département n° 12-024) consentie le 1^{er} janvier 2012 au responsable de site de Charonne par le directeur du département MRF,

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à M. Pierre DEBOUT, responsable d'équipe de maintenance, adjoint au responsable de site de Charonne, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants, pris pour les besoins de l'activité du site de Charonne : les actes relatifs aux attributions qui lui ont été consenties aux termes de la disposition n° 1 (sécurité des voyageurs, des agents et des tiers), de la disposition n° 2 (autres dispositions) de sa délégation de pouvoirs du 1^{er} janvier 2012 (note de département n° 12-024) susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 1^{er} janvier 2013.

Le responsable de site de Charonne,
P. LEYDER